



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2017-24 et 2017-25**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 8 août 2017, a adopté les règlements ci-dessous décrits :

- Règlement 2017-24 amendant le règlement 2014-13 adoptant un plan d'urbanisme afin de redéfinir les limites de certaines aires d'affectation et amendant également, à des fins de concordance, l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 en révisant en conséquence les limites des zones 658-la, 659-la et 660 la, situées dans le secteur de la Source Gabriel.
- Règlement 2017-25 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 16 août 2017, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré le certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 16 août 2017.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 16 août 2017, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 août 2017.

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**